



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

### Bien-Être Animal

(Extraits du « Code\_of\_Conduct\_Welfare\_Horse\_1Jan2013 » de la FEI adaptés au CRE GE)

Le CRE Grand Est exige de toutes les personnes licenciées dans le Grand Est et impliquées dans le sport équestre qu'elles reconnaissent et d'acceptent qu'à tout moment, **le bien-être des équidés est primordial et ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales.**

## Préambule

Les championnats et critères de Dressage du Grand Est 2023 se courent sur un seul concours.

Concours support : VITTEL (territoire Lorraine)

**Les 9 et 10 septembre 2023**

**Attention : engagements pour le lundi 28 août 2023**

Allison Kieffer est chargée par la commission Dressage du Comité Régional d'Équitation du Grand Est de coordonner les opérations de publication des classements ainsi que les remises des prix.

## RÈGLEMENT

### Art. 1. Calendrier

Les championnats et critères se dérouleront sur les journées des **9 et 10 septembre 2023**. **Le concours commence la veille, vendredi 8 septembre 2023.**

Ils se déroulent sous la responsabilité du CRE Grand Est qui en délègue l'organisation à Vittel Rond Pré, s'engageant à respecter la charte qualité annexée au présent règlement.

### Art. 2. Epreuves support

Niveau	Championnat	Reprises	Critérium
Amateur 3	Préliminaire et GP		B et A
Amateur 2	Préliminaire et GP		B et A
Amateur 1	Préliminaire et GP		B et A
Amateur Elite	Préliminaire et GP		Pro 3B prépa et Pro 3A prépa
Pro 2	Préliminaire et GP		



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

### Art. 3. Qualification et conditions de participation

Les championnats et Critériums sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2023 au titre du Comité Régional d'Équitation du Grand Est.

Chaque couple cavalier/cheval doit obligatoirement participer aux 2 épreuves de sa catégorie.

Pour les Championnats, sont exclus du classement les couples qui auront été classés 2 fois et plus dans le 1<sup>er</sup> quart, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés. Ceci à partir de l'épreuve A de cette classe et sur la saison 2023.

*Exemple : un couple participant au Championnat Amateur 3 qui aurait été classé en Amateur 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Amateur 2A dans le premier quart serait exclu du classement du Championnat Amateur 3.*

Pour les Critériums, sont exclus du classement les couples qui auraient classés 2 fois et plus dans un premier quart dans une épreuve d'une difficulté supérieure à celle du Critérium engagé, et cela à partir de l'épreuve Grand Prix du niveau engagé

Exemple : une couple qui aurait été classé 2 fois dans un premier quart en Ama2 GP, ou dans n'importe reprise d'un niveau supérieur (Amateur 1 par ex.), seraient exclu du classement du Critérium Amateur 2. En revanche, ce couple pourrait participer au championnat Amateur 2 ou au Critérium Amateur 1.

**Un cavalier peut courir un championnat et un critérium, avec des équidés différents.**

En d'autres termes, un cavalier ne peut prétendre **concourir** que pour **un titre de champion et pour un seul critérium.**

**Les engagements ne sont pas limités et le cas échéant** le cavalier devra se positionner la veille du concours par écrit auprès de la commission **pour confirmer le championnat et/ou le criterium pour lequel il souhaite concourir.**

**Cette déclaration sera impérativement à faire par mail à l'adresse :**  
**[dressage.grandest@gmail.com](mailto:dressage.grandest@gmail.com)**

### Art. 4 Calcul des points

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la somme des notes obtenues exprimées en pourcentage lors de chaque reprise. Le coefficient 1 est attribué à toutes les reprises.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points (en millième), le classement obtenu lors des reprises Grand Prix départagera les ex-aequo pour les Championnats ; en ce qui concerne les Critériums, les ex-aequo seront départagés par le classement obtenu sur la reprise A.

En cas d'égalité complémentaire, les notes d'ensemble sur les épreuves GP et Indice A seront prises ne compte pour départager les ex-aequo.



Comité Régional d'Équitation  
du Grand-Est  
Alsace | Champagne-Ardenne | Lorraine

# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

### Art. 5 Classements

Il est effectué un classement « Championnat » et un classement « Critérium » par catégorie, avec un maximum de 8 classés par catégorie.

### Art. 6 Récompenses

La dotation des podiums et des épreuves par le CREGE s'élève à 4000 euros.

### Art. 7 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves support de championnats et critères.

Ce règlement définit un cadre de travail pour déterminer les podiums des championnats et critères du Grand Est et ne peut se substituer ou contredire le règlement FFE. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer le règlement FFE en vigueur.

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est se réserve le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site Internet du CRE Grand Est.



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

### CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEURS 2023

#### Bien-Être Animal

*(Extraits du « Code\_of\_Conduct\_Welfare\_Horse\_1Jan2013 » de la FEI adaptés au CRE GE)*

Le CRE Grand Est exige de toutes les personnes licenciées dans le Grand Est et impliquées dans le sport équestre qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et de reconnaître et d'accepter qu'à tout moment, **le bien-être des équidés est primordial et ne doit jamais être subordonné aux à des influences compétitives ou commerciales.**

#### **Préambule**

Les exigences pour l'organisation des championnats et Critériums du Grand Est sont définies dans le cahier des charges suivant. Selon les particularités du lieu choisi, celles-ci pourront être adaptées en collaboration avec la commission Dressage du Grand Est.

#### **Infrastructures**

Les équidés doivent être entraînés et concourir sur des surfaces appropriées et sûres. Tous les sols sur lesquels les équidés marchent, s'entraînent ou concourent doivent être conçus et entretenus de manière à réduire les facteurs susceptibles de provoquer des blessures et donc d'assurer l'intégrité physique des équidés.

Les écuries (box démontables ou fixes) doivent être sûres, hygiéniques (nettoyage complet entre 2 locations ou 2 équidés), confortables, bien ventilées et de taille suffisante pour le bien-être des équidés. Des points d'eau doivent toujours être disponibles (douches et abreuvement).

#### **Piste d'entraînement**

Sécurisé et adapté, notamment en termes de qualité de sols.

1 piste d'entraînement par piste de compétition (60x20 minimum) dans la mesure du possible.

#### **Piste de compétition**

Taille : 60x20 mètres.

Jury : minimum 3 cabines de juge, avec, en C, une cloche audible et un micro.

Agrément : fleurs, arbustes...



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

### **Secrétariat - bureau des calculs**

1 local spécifique (chauffé si besoin, au calme, suffisamment grand, pas trop loin des pistes)  
1 tableau d'affichage de taille suffisante comportant les horaires, le règlement du championnat/critérium régional, la liste des chevaux au contrôle, les résultats des épreuves et des championnats / critériums, les informations concernant le BEA, etc.

Le système de calculs, choisi par l'organisateur, doit permettre

- une impression, pour chaque cavalier, du protocole calculé avec les notes, la moyenne et les points de pénalités par juge et la note finale en pourcentage avec 3 décimales,
- Le classement (provisoire et définitif) avec notes et classements par juge et notes moyennes et classement final.

Dans la mesure du possible, les résultats doivent être accessibles en ligne.

### **Gestion du jury**

#### **Rappel du règlement Dressage FFE :**

Pour toutes les épreuves de catégories Pro, un Juge ne peut pas juger plus de 40 concurrents par jour. Dans les épreuves Amateur, Poney et Club, ceci est recommandé.

#### **Aides aux organisateurs :**

La commission de Dressage du CRE du Grand Est nomme 3 juges fédéraux de niveau suffisant pour juger les épreuves Elite et Pro. Elle prend alors en charge, uniquement pour ces 3 juges, les frais de transport 0,40 €/km ou 0,50 si co-voiturage ou tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe ainsi que les frais d'hébergement, avec un plafond de 2000 euros.

Pour compléter le jury, l'organisateur choisit d'autres juges, avec l'aide de la commission si besoin, en nombre suffisant pour un bon déroulement du concours. L'ensemble des frais de ces juges est pris en charge intégralement par l'organisateur.

Les repas pour l'ensemble du jury, tous les jours de concours mais aussi la veille du 1<sup>er</sup> jour si nécessaire et le dernier jour au soir (si le départ est prévu le lendemain du concours), sont à la charge de l'organisateur, qui s'engage à fournir des repas complets (entrée, plat, dessert) de niveau « restauration » dans un cadre agréable et convivial. A défaut, l'aide du CRE pour le défraiement des frais de déplacement sera divisé par deux.

### **Secrétaires et navettes**

En nombre suffisant :

- 1 secrétaire par juge et par épreuve (aguerri pour les épreuves Pro, Amateur Élite et Amateur 1)



# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

- 1 navette sur toute la durée du concours (ramassage des protocoles de chaque juge après chaque cavalier et transmission au bureau des calculs, puis transmission des protocoles calculés du bureau des calculs au juge en C pour annonce si pas de speaker)

### **Autre**

Des box (en dur ou démontables) doivent être prévus sur le lieu du concours pour tous les cavaliers qui en feraient la demande. Les tarifs doivent être raisonnables et figurer sur l'avant programme. Les annulations de box avant clôture doivent donner lieu à remboursement, quelle qu'en soit la raison.

Toilettes propres obligatoires sur le site.

Point de restauration pour les cavaliers : si possible un lieu abrité, avec des places assises.

Un repas chaud est fortement souhaité.

### **Accès au concours et circulation sur le site**

Un fléchage précis du lieu du concours doit être mis en place.

Un parking stabilisé doit être organisé pour le stationnement des poids lourds, vans et véhicules du public.

L'entrée est libre durant toute la durée du concours.

Des moyens adaptés sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité du public (séparation / circulation du public et circulation des chevaux).

### **Communication**

**Les horaires des cavaliers et des remises de prix doivent obligatoirement figurer sur FFEcompet, même si d'autres moyens de communication (réseaux sociaux, site du club, etc) existent. La publication doit se faire au minimum 48 h avant le début du concours.**

La sonorisation doit être de qualité et audible sur l'ensemble du site (y compris sur les pistes d'entraînement).

Un speaker est possible pour l'annonce des résultats au fur et à mesure.

Le juge en C doit avoir un micro même en cas de présence d'un speaker.

Musique d'ambiance souhaitée pendant toute la durée du concours.

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est en relation avec l'organisateur, se charge de la communication auprès des médias régionaux avant et après la manifestation.

L'organisateur devra transmettre le soir même de la fin du concours les résultats de l'étape Grand Régional dans les 5 catégories et obligatoirement quelques photos des classés lors de la remise des prix. Ceci impérativement par mail à : [dressage.grandest@gmail.com](mailto:dressage.grandest@gmail.com).



Comité Régional d'Équitation  
du Grand-Est  
Alsace | Champagne-Ardenne | Lorraine

# Commission Dressage

## CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2023

Version du 08/11/2022.2022

### Épreuves obligatoires

Niveau	Championnat	Reprises	
		Championnat	Critérium
Amateur 3	Préliminaire et GP		B et A
Amateur 2	Préliminaire et GP		B et A
Amateur 1	Préliminaire et GP		B et A
Amateur élite	Préliminaire et GP	Pro 3B prépa et Pro 3A prépa	
Pro 2	Préliminaire et GP		-

### Epreuves facultatives

En dehors des épreuves obligatoires énoncées ci-dessus, supports des Championnats et Critériums, l'organisateur peut compléter son programme par des épreuves de son choix, en concertation avec la Commission de Dressage du Comité Régional d'Équitation du Grand Est qui valide *in fine* le programme.

### Montant des engagements et dotations

Les engagements doivent représenter 1/10<sup>è</sup> du montant des dotations et ne doivent pas dépasser :

- Amateur 3,2,1 et paradressage : 30 euros (montant conseillé 25 euros)
- Amateur Élite, Pro 3, Pro 2 : 40 euros (montant conseillé 35 euros)

### Remise des prix des Championnats et Critériums

Outre la remise des prix des épreuves pour tous les cavaliers régionaux et hors région, qui reste à la charge de l'organisateur, une remise des prix spécifique au Championnat et au Critérium Dressage du Grand Est, ne concernant que les cavaliers du Grand Est sera effectuée. Pour cette dernière le Comité Régional d'Équitation du Grand Est offre plaques, lots et cadeaux.

Dans la mesure du possible, la remise des prix se fait à cheval, au moins pour les 3 premiers de chaque catégorie.